



TOULOUSE 31

La banque proche & connectée

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2019







En vigueur au 1^{er} janvier 2019

Tarifs TTC - Particuliers



Mise à jour le 28 décembre 2018

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs	P 3
 Ouverture, fonctionnement, suivi de votre compte	P 4
 Banque à distance	P 5
 Moyens et opérations de paiement	P 6
 Offre groupée de services	P 8
 Irrégularités et incidents	P 11
 Découverts et crédits	P 12
 Epargne et placements financiers	P 13
 Offres pour les jeunes (12-30 ans)	P 14
 Assurances	P 15
 Succession	P 15
 Résoudre un litige	P 16
Appendice	P 17
Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement	P 19
Numéros d'urgence	P 20

Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

La liste des services

Les tarifs

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, SMS, etc)	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	0,76 € / MOIS SOIT 9,12 € / AN
Fourniture d'une carte de débit : carte de paiement internationale à débit immédiat ⁽¹⁾	41,00 € / AN
Fourniture d'une carte de débit : carte de paiement internationale à débit différé ⁽¹⁾	41,00 € / AN
Fourniture d'une carte de débit : carte de paiement internationale à autorisation systématique ⁽¹⁾	17,50 € / AN
Retrait d'espèces (cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 € À COMPTER DU 4 ^{EME} RETRAIT PAR MOIS
Virement : cas d'un virement SEPA ⁽²⁾ occasionnel	EN AGENCE 3,96 € / OPÉRATION PAR INTERNET GRATUIT
Prélèvement : frais par paiement d'un prélèvement SEPA ⁽²⁾	GRATUIT
Prélèvement : frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ⁽²⁾	GRATUIT
Commission d'intervention	8,00 € / OPÉRATION PLAFOND MENSUEL 80,00 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	24,00 € / AN / PAR COMPTE
Tenue de compte	1,50 € / MOIS SOIT 18,00 € / AN

* Les établissements de crédit et les établissements de paiement se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs. Nos conditions tarifaires sont consultables dans l'ensemble de nos agences et sur Internet à l'adresse www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès Internet).

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte ▲ ● GRATUIT

Clôture/transfert de compte ▲ ● GRATUIT

Services bancaires de base
(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲ GRATUIT



Bon à savoir !

GRATUIT

Vous souhaitez ouvrir un compte au Crédit Agricole Toulouse 31 et regrouper l'ensemble de vos prélèvements ou virements sur votre compte bancaire ?
Le service Isilis, simple et rapide, prendra en charge, à votre place, les formalités administratives auprès des organismes.



Bon à savoir !

GRATUIT

Vous déménagez ?
Le Crédit Agricole vous accompagne dans vos démarches avec le service Facilit pour transférer vos comptes vers une autre Caisse régionale.

3121 Service & appel gratuits

Tenue de compte

Tenue de compte ▲ ● 1,50 € / MOIS / COMPTE ●

Frais de gestion de compte inactif* ▲ ● 30,00 € / AN

Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire BIC/IBAN GRATUIT

Relevés de compte

	Relevé	E-relevé
Mensuel ▲ ●	GRATUIT	GRATUIT

Frais d'envoi de relevé papier :

- regroupement de plusieurs relevés dans une même enveloppe GRATUIT
- un relevé par compte et une enveloppe par personne 1,50 € / MOIS
- un relevé et une enveloppe par compte 3,50 € / MOIS

Services en agence

Frais de recherche de documents de moins d'un an MIN. 15,00 €

Frais de recherche de documents de plus d'un an MIN. 55,60 €

Frais de location de coffre-fort 110,00 € À 220,00 € / AN / COFFRE

Change

Chèques de voyage, billets de banque, cours de change NOUS CONSULTER

* Frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30,00 € et du solde créateur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et des produits et services bancaires liés à ces comptes.

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone mobile, SMS, etc...) (hors coût du fournisseur d'accès à Internet)

CAEL Vision : Service de banque en ligne comprenant la consultation des comptes, réalisation de virements internes et souscription de produits et services par signature électronique ▲● **GRATUIT**

CAEL Action : Services inclus dans CAEL Vision + virements externes SEPA **GRATUIT**

CAEL Action Bourse Invest Store Initial **GRATUIT**

CAEL Action Bourse Invest Store Intégral **GRATUIT**
OU 96,00 €
SI MOINS DE 24 ORDRES EXÉCUTÉS PAR AN

Services d'alertes par SMS

Alerte de la situation de compte par SMS Mini-relevés 0,82 € / SMS ●

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ●

• Alerte achat à distance 0,76 € / MOIS

• Alerte essentielle : solde débiteur 0,76 € / MOIS

• Alerte temps réel de gestion 0,76 € / MOIS

Alerte solde disponible 0,31 € / MOIS ●

Alerte essentielle : mise à disposition 0,31 € / MOIS ●

des moyens de paiement

Alerte écopage 0,31 € / MOIS ●

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations 0,31 € / SMS

Alerte souplesse du découvert 0,31 € / SMS ●



Bon à savoir !

GRATUIT

Avec l'application Ma Banque, un maximum de services pour vous simplifier la vie !

Mes comptes : toutes vos informations utiles en un coup d'oeil
Ma carte : pour payer en toute sécurité, modifier les plafonds de votre carte, accéder aux assurances de votre carte, localiser les distributeurs automatiques de billets...

Mon agence : pour prendre rendez-vous avec votre conseiller, trouver une de nos agences

Mon budget : pour suivre et maîtriser vos dépenses

Mes projets : pour être sûr d'atteindre vos objectifs

Disponible sur AppleStore, sur GooglePlay et sur Windows Store



Bon à savoir !

Vous êtes souvent en déplacement ? Vous n'avez pas le temps de vous rendre dans votre agence ?

Vos enfants partent étudier à l'étranger ?

Découvrez l'agence 100% en ligne !

www.ecat31.com

(hors coût du fournisseur d'accès Internet)



Moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE	
L'AUTRE CARTE ▲	17,50 € / AN
MASTERCARD EKO	35,00 € / AN
CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT	
VISA OU MASTERCARD en versions Classique, Sociétaire ⁽³⁾	41,00 € / AN
VISA PREMIER OU GOLD MASTERCARD en versions Classique, Sociétaire ⁽³⁾	127,00 € / AN
CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ	
VISA OU MASTERCARD en versions Classique, Sociétaire ⁽³⁾	41,00 € / AN
VISA PREMIER OU GOLD MASTERCARD en versions Classique, Sociétaire ⁽³⁾	127,00 € / AN



Bon à savoir

Bonus Crédit Agricole

À chaque paiement ou retrait dans les DAB du Crédit Agricole avec une carte Visa Premier ou Mastercard Gold, un bonus de 0,05 € est déduit de la prochaine cotisation de la carte (dans la limite du montant de la cotisation due, moins 1,00 € à titre de participation financière minimum).

Cartes / Cotisations

La 2^{ème} carte sur un même compte est à moitié prix (sauf pour l'Autre Carte et la Carte Mastercard FFF). La réduction s'applique sur la cotisation de la carte la moins chère.

Sans contact

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Carte ou auprès de votre Conseiller.

Dorénavant, les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT.

Carte avec paiement par crédit renouvelable)))

CATÉGORIE MENTIONNÉE SUR LE VISUEL DE LA CARTE : CARTE DE CRÉDIT	PAIEMENT COMPTANT À DÉBIT IMMÉDIAT	PAIEMENT COMPTANT À DÉBIT DIFFÉRÉ
VISA CARTWIN OU MASTERCARD CARTWIN ⁽⁴⁾	41,00 € / AN	41,00 € / AN
VISA PREMIER CARTWIN OU GOLD MASTERCARD CARTWIN ⁽⁴⁾	127,00 € / AN	127,00 € / AN

Carte de retrait

CARTE LIBRE SERVICE 31*

GRATUIT

Paielement par carte

PAIEMENTS PAR CARTE EN EURO EN FRANCE ET DANS UN PAYS DE L'EEE ⁽⁵⁾ SOUMIS AU RÈGLEMENT EUROPÉEN N°924/2009**	AUTRES PAIEMENTS PAR CARTE
GRATUIT	0,20 € + 1,95 % DU MONTANT AVEC UN MIN. DE 0,55 €

L'AUTRE CARTE ▲●, MASTERCARD EKO, VISA OU MASTERCARD, VISA PREMIER OU GOLD MASTERCARD, VISA CARTWIN OU MASTERCARD CARTWIN, VISA PREMIER CARTWIN OU GOLD MASTERCARD CARTWIN

Retrait par carte

Retrait par carte en euro, en devise suédoise, ou en leu roumain, dans l'Espace Economique Européen⁽⁵⁾

	RETRAIT D'ESPÈCES AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLET	
	CRÉDIT AGRICOLE	HORS CRÉDIT AGRICOLE
L'AUTRE CARTE ▲●	GRATUIT	1,00 € / RETRAIT À COMPTER DU 1 ^{ER} RETRAIT / MOIS
MASTERCARD EKO	GRATUIT	1,00 € / RETRAIT À COMPTER DU 26 ^{ÈME} RETRAIT / AN
VISA OU MASTERCARD	GRATUIT	1,00 € / RETRAIT À COMPTER DU 4 ^{ÈME} RETRAIT / MOIS
VISA PREMIER OU GOLD MASTERCARD	GRATUIT	GRATUIT

Autres retraits

	RETRAIT AU GUICHET	RETRAIT AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS
L'AUTRE CARTE ▲●, VISA OU MASTERCARD, VISA PREMIER OU GOLD MASTERCARD	6,85 €	3,40 € + 2,50 % DU MONTANT
MASTERCARD EKO	6,85 € À COMPTER DU 11 ^{ÈME} RETRAIT	3,40 € + 2,50 % DU MONTANT À COMPTER DU 11 ^{ÈME} RETRAIT / MOIS

Retrait par carte de dépannage au sein d'une agence Crédit Agricole Toulouse 31

3,00 € / PAR RETRAIT ET PAR TRANCHE DE 1 000 €

* Retraits aux seuls distributeurs du Crédit Agricole Toulouse 31.

** En euro, en devise suédoise, ou en leu roumain, dans l'Espace Economique Européen⁽⁵⁾.

Moyens et opérations de paiement

Autres opérations cartes

Rédition du code confidentiel	9,45 €
Commande de carte en urgence	12,45 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT

Virement SEPA⁽²⁾ ▲●

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA

	INTERNET	AGENCE
Virement SEPA occasionnel	GRATUIT	3,96 € C

Virement SEPA permanent	INTERNET	AGENCE
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	5,20 € C
Frais par virement permanent	GRATUIT	
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	

Prélèvement SEPA⁽²⁾

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT

Chèque

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur ⁽⁶⁾ chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J* + 1
Frais d'envoi de chéquier en pli simple	1,10 €
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	15,00 € C
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	13,20 €

* J = date de traitement de l'opération ou date de règlement interbancaire.

Offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services
Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC 

LE SOCLE	
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de compte • Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole enLigne Vision option virement externe (CAEL Vision Part) • Internet mobile • Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements) • Envoi carte à domicile • Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA • Information premier prélèvement SEPA • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> - Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur - Alerte essentielle - mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement • Chèque de banque (1 gratuit / an) • Relevé de compte papier ou électronique (mensuel) • Dossier Familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an) 	2,10 € / MOIS*

Vos univers de besoins

MODULE	DÉTAILS	STANDARD	PREMIUM
MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance SécuriCOMPTE Découvert ⁽¹³⁾ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert • Ristourne des intérêts débiteurs⁽⁷⁾ 	DE 1,27 € À 5,05 € / MOIS <small>(SOUSCRIPTION AVANT LE 01 JANVIER 2017)</small>	
		DE 2,15 € À 5,00 € / MOIS <small>(SOUSCRIPTION À COMPTER DU 01 JANVIER 2017)</small>	
MODULE BUDGET ASSURANCES	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance SécuriBUDGET⁽¹³⁾ / SécuriBUDGET Premium (auto, habitation, santé, personne) 	1,70 € / MOIS	3,50 € / MOIS
MODULE COMPTE SÉCURISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance SécuriCOMPTE ⁽¹³⁾ Plus / SécuriCOMPTE Premium ⁽¹³⁾ • Frais d'opposition chèque (s) par l'émetteur • Retrait d'espèces de dépannage • Commande de carte bancaire en urgence • Réédition code confidentiel 	2,70 € / MOIS	4,20 € / MOIS
MODULE EPARGNE PILOTÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance SécuriEPARGNE ⁽¹³⁾ / SécuriEPARGNE Premium ⁽¹³⁾ • Ecopage (mandat de placement des excédents de trésorerie) • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle «ecopage» • Abonnement à des services de banque à distance (internet, SMS, etc.) - Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial • Relevé global épargne / crédit (annuel) / (trimestriel) en Premium 	2,10 € / MOIS	2,80 € / MOIS
MODULE SUIVI ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance SécuriWEB ⁽¹³⁾ / SécuriWEB Premium ⁽¹³⁾ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> - Alerte achat à distance - Mini relevés (1/semaine) - Alerte temps réel de gestion 	3,00 € / MOIS	3,80 € / MOIS

* Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial.

Offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à composer Module Budget Protégé⁽⁸⁾

LE SOCLE

- Tenue de compte
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, SMS, etc.) - Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision Part)
- Internet mobile
- Envoi carte à domicile en pli simple (pour les renouvellements)
- Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :
 - Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
 - Alerte essentielle - mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement
- Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ⁽⁸⁾

- Fermeture et ouverture le cas échéant du compte
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Cotisation Carte « L'Autre Carte »
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois par semaine)
- Les clients du Compte à Composer Module Budget Protégé ne supportent pas les frais suivants (correspondant à l'application d'un plafond mensuel à 0 € par mois pour ces frais) : les commissions d'intervention ; les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ; les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ; le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ; les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ; les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ; les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ; les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ; les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque ; les frais par avis à tiers détenteur ; les frais par opposition à tiers détenteur ; les frais par saisie-attribution ; les frais par opposition administrative.
- 2 chèques de banque (par mois)
- Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)
- Un changement d'adresse (1 fois par an)
- Versement d'espèces en agence
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00€/MOIS

Les options du Compte à Composer

Assurance SécuriZEN⁽¹³⁾

1,90 € / MOIS / ASSURÉ

Assurance SécuriLIVRETS⁽¹³⁾

1,90 € / MOIS / ASSURÉ

Location de coffre-fort

À PARTIR DE 110,00 € / AN / COFFRE

Pour toute souscription d'un Compte à Composer (socle + modules), vous bénéficiez des réductions suivantes :

• **5 % de réduction**

sur le montant total mensuel souscrit entre 4,15 € et 5,14 €

• **10 % de réduction**

sur le montant total mensuel souscrit entre 5,15 € et 7,24 €

• **15 % de réduction**

sur le montant total mensuel souscrit entre 7,25 € et 9,29 €

• **20 % de réduction**

sur le montant total mensuel souscrit égal à 9,30 € et plus

• **En plus** : Les options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement (socle + modules).



Bon à savoir !

La Fidélité compte, nous la reconnaissons.

Parce que nous considérons qu'une relation durable et de confiance est essentielle, nous récompensons nos clients fidèles et leurs proches.

Découvrez vos avantages sur www.ca-toulouse31.fr.

(hors coût du fournisseur d'accès Internet).

Offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Offre Eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, SMS, etc.) - Crédit Agricole en Ligne Vision Part option virement externe (sur www.ca-toulouse31.fr et via l'application Ma Banque)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte essentielle - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et / ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) -

Cotisation carte : "Mastercard Eko"

2,00€/MOIS

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait d'opérations illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier sur demande

Retraits d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Crédit Agricole Toulouse 31

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen⁽⁵⁾ : 25 retraits par an en euro ou en devise

Retraits d'espèces hors pays de l'EEE⁽⁵⁾ : 10 retraits par an



Bon à savoir !

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : Le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible.

Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22,00 € / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42,00 € / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-dessus sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

✓ Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

Cas général

Par opération	8,00 €
Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que la clientèle en situation de fragilité.

Par opération	4,00 €
Plafond mensuel	20,00 €

Incident de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	14,40 €
---	---------

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision* :

- Montant ≤ 50 € 30,00 €/CHÈQUE
- Montant > 50 € 50,00 €/CHÈQUE

(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)

Frais par service de paiement (dont virement ou prélèvement) rejeté pour défaut de provision** :

- Si paiement rejeté < 20 € MONTANT DE L'ORDRE DE PAIEMENT REJETÉ
- Si paiement rejeté > 20 € 20,00 €

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision**	20,00 €
---	---------

Frais par prélèvement rejeté pour un motif autre que l'absence de provision**	20,00 €
---	---------

Opérations particulières

Frais par saisie attribution ou conservatoire	111,00 €
---	----------

Frais par saisie attribution à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC***
--	---------------------------------------

Frais par avis à tiers détenteur	111,00 €
----------------------------------	----------

Frais par opposition à tiers détenteur	111,00 €
--	----------

Frais par opposition administrative	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 111,00€
-------------------------------------	---

Mesure exécutoire vaine : solde débiteur	22,00 €
--	---------

* Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

** Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

*** Dans la limite d'un plafond fixé par décret. (Décret d'application de l'article L262 alinéa 5 du livre des procédures fiscales à paraître au plus tard le 1er janvier 2019).

✓ Irrégularités et incidents

Plafond de frais d'incidents, applicable à compter du 1^{er} février 2019, aux clients identifiés comme éligibles à l' « Offre spécifique clients fragiles : Compte à Composer Module Budget Protégé » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 € / MOIS

Découverts et crédits*

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Intérêts débiteurs pour découvert non autorisé en compte	NOUS CONSULTER
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,50 €

Crédits à la consommation

Frais de dossier prêt personnel 1% ⁽⁹⁾

Minimum 60,00 €

Maximum 150,00 €

Frais de dossier crédit renouvelable « Suppletis » GRATUIT

Crédits immobiliers**

Frais de dossier

Prêt Épargne Logement, Prêt à Taux Zéro GRATUIT

Autre prêt habitat 1% ⁽⁹⁾

• Minimum 300,00 €

• Maximum 1 500,00 €
(500,00 € pour les Prêts à l'Accession Sociale)

Autres opérations liées aux crédits

Information annuelle aux cautions 17,60 €
(Gratuit pour les emprunteurs de moins de 25 ans)

Mise en place des clauses Souplesse 115,00 €

Désolidarisation de prêt 115,00 €

Changement de compte à débiter 42,00 €

Décompte de remboursement de prêt 19,70 €
(Gratuit pour tout prêt immobilier souscrit à compter du 1^{er} juillet 2016)

* Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

** Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention d'un crédit immobilier. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.



Épargne et placements financiers

Découvrez nos offres dédiées à vos besoins spécifiques.

Vous souhaitez être accompagné dans vos choix de placements financiers et prendre part aux décisions de gestion des experts.



L'offre SUD OUEST GESTION CONSEILLÉE pour bénéficier d'un interlocuteur dédié sur les marchés financiers. (Titulaires de comptes titres, contrats d'assurance vie Floriane, Espace Liberté, Floriagri, Floripro)

63,00 € / TRIMESTRE
105,00 € / Trimestre à partir de 2 contrats

Vous souhaitez déléguer la gestion de vos placements financiers à des experts.



L'offre MANDAT D'ARBITRAGE est faite pour vous. Vous suivez l'évolution de la partie de votre contrat géré par l'expert. (Titulaires de contrats d'assurance vie Floriane ou Espace Liberté, Titulaires de comptes titres ou Plan d'épargne en Actions)

NOUS CONSULTER

VOUS ÊTES AUTONOME DANS LE CHOIX DE VOS PLACEMENTS ET ÊTES ACTIF SUR LES MARCHÉS FINANCIERS	L'OFFRE INVEST STORE INTÉGRAL* EST FAITE POUR VOUS	
DROITS DE GARDE	GRATUIT	
ORDRES DE BOURSE FRANCE PAR INTERNET	ORDRE < 1 100 €	0,99 €
	ORDRE > OU = 1 100 €	0,09 %
ORDRES DE BOURSE ÉTRANGÈRE PAR INTERNET	0,45 % (MINIMUM DE 33,00 €)	
SERVICE À RÈGLEMENT DIFFÉRÉ	0,024 % / JOUR	

VOUS ÊTES AUTONOME DANS LE CHOIX DE VOS PLACEMENTS ET ÊTES PEU ACTIF SUR LES MARCHÉS FINANCIERS (moins de 24 ordres par an)	L'OFFRE INVEST STORE INITIAL** EST FAITE POUR VOUS	
DROITS DE GARDE FIXES	TARIFICATION PAR COMPTE-TITRES (CTO -PEA)	25,00 €
	TARIFICATION PAR COMPTE-TITRES (CTO -PEA) COMPOSÉ EXCLUSIVEMENT DE PARTS SOCIALES, CCI CA TOULOUSE 31, ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE SA	GRATUIT
DROITS DE GARDE PROPORTIONNELS	PARTS SOCIALES, CCI CA TOULOUSE 31, ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE SA	GRATUIT
	SICAV, FCP ET EMPRUNTS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	0,12 % SUR ENCOURS ET 4,10 € / LIGNE
	AUTRES ACTIONS FRANÇAISES, SICAV, FCP ET EMPRUNTS HORS GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	0,30 % SUR ENCOURS ET 4,10 € / LIGNE
	VALEURS ÉTRANGÈRES	1,20 % SUR ENCOURS ET 4,10 € / LIGNE
ORDRES DE BOURSE FRANCE PAR INTERNET	0,69 % (MINIMUM DE 7,00 € PAR ORDRE)	
ORDRES DE BOURSE ÉTRANGÈRE PAR INTERNET	0,69 % (MINIMUM DE 36,00 €)	

* Abonnement gratuit (96 € si moins de 24 ordres exécutés par an).

** Droits de garde plafonnés à 200 € par compte-titres ou PEA.

Offres pour les jeunes

Les jeunes peuvent avoir accès à toutes les offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions et avec l'autorisation du représentant légal pour les mineurs.

OFFRES POUR LES MOINS DE 18 ANS

0 - 11 ANS

**UN CADEAU OFFERT
DANS VOTRE AGENCE**
dans la limite des stocks disponibles

12 - 15 ANS

15 € OFFERTS À L'OUVERTURE DU 1^{ER} LIVRET

COTISATION CARTE MASTERCARD MOZAÏC 12 - 25 ANS

CARTES À DÉBIT IMMÉDIAT

Mastercard Mozaïc de retrait	1,00 € / AN
Mastercard Mozaïc de paiement avec contrôle du solde)))	18,50 € / AN
Mastercard Mozaïc de paiement classique)))	20,50 € / AN

OFFRE POUR LES 16 - 17 ANS : RÉDUCTION DE 50% SUR LA COTISATION CARTE DE PAIEMENT MOZAÏC

OFFRES 18-30 ANS

Valables à l'entrée en relation ou équipement

	18 - 25 ANS	26 - 30 ANS
COTISATION CARTE DE PAIEMENT À DÉBIT IMMÉDIAT OU À DÉBIT DIFFÉRÉ		
MASTERCARD OU VISA)))	RÉDUCTION DE 50 %	RÉDUCTION DE 30 %
STAGES OU SÉJOURS À L'ÉTRANGER		
GLOBE-TROTTER Paiements et Retraits par carte à l'étranger	INCLUS SANS FRAIS*	
COMPTE AU QUOTIDIEN		
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES LE COMPTE À COMPOSER : SOCLE + 2 MODULES (voir l'offre détaillée p 9 et 10)	RÉDUCTION DE 50 %	RÉDUCTION DE 30 %
CRÉDITS		
PRÊTS ÉTUDIANTS / PERMIS / PERSONNELS / AUTO	TAUX PRÉFÉRENTIELS SANS FRAIS DE DOSSIER	
PRÊTS HABITAT PRIMO ACCEDANT	SANS FRAIS DE DOSSIER	
JOB + : DES SERVICES POUR BOOSTER LES ÉTUDES, L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE		
UN COACHING PERSONNALISÉ, DES TUTORIELS FORMATION EN LIGNE, DES ATELIERS DE PRÉPARATION AUX CERTIFICATIONS DE LANGUES ÉTRANGÈRES, DES JOB DATING WIZBII**	GRATUIT pour les détenteurs d'un Compte à Composer avec au moins 2 modules 2,50 € / MOIS dans les autres cas	2,50 € / MOIS
ASSURANCE		
HABITATION	RÉDUCTION DE 30 % sur la cotisation de la 1 ^{ère} année	
ÉPARGNE		
NOUS CONSULTER		

* Les frais prélevés par le Crédit Agricole Toulouse 31 sont remboursés sous un délai de 30 jours.

** Wizbii : La 1^{ère} plateforme professionnelle pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes. Société par actions simplifiée au capital de 56 500 €, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 524 455 540 et dont le siège social est situé 31 rue Gustave Eiffel 38000 Grenoble.

Assurances

Assurances pour vous et vos proches

Complémentaire Santé⁽¹⁰⁾, Assurance des Accidents de la Vie⁽¹⁰⁾,
Prévoyance Décès⁽¹¹⁾, Dépendance⁽¹¹⁾, Obsèques⁽¹¹⁾ [NOUS CONSULTER](#)

Assurances pour vos biens

Automobile⁽¹⁰⁾, Habitation⁽¹⁰⁾, Garantie locative⁽¹⁰⁾, Assurance tous
mobiles⁽¹⁰⁾, Télésurveillance⁽¹²⁾ [NOUS CONSULTER](#)

Assurances pour vous protéger au quotidien

SécuriCOMPTE Découvert⁽¹³⁾ **DE 16,20 € À 68,04 € / AN / COMPTE**

SécuriCOMPTE⁽¹³⁾ **PLUS 24,00 € / AN / COMPTE**
PREMIUM 50,40 € / AN / COMPTE

SécuriWEB⁽¹³⁾ **STANDARD 15,00 € / AN / COMPTE**
PREMIUM 30,00 € / AN / COMPTE

Contactez votre agence ou appelez le **0 825 312 222** Service 0,15 € / min
* prix appel

N'hésitez pas à faire un devis sur www.ca-toulouse31.fr

(hors coût du fournisseur d'accès Internet)

Succession

Frais d'ouverture et de traitement d'un dossier succession

Frais d'ouverture et de traitement **1 % DE L'ACTIF AVEC UN MIN. DE 50,00 €**
MAX. 650,00 €

Frais annuels de gestion **112,00 €**

Frais de règlement de succession autres banques

Encours ≤ à 1500 € **GRATUIT**

Encours > à 1500 € **108,00 € / VIREMENT**

• Voies de recours internes (au Crédit Agricole) :

- Votre premier interlocuteur : votre agence

Elle est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements souhaités sur le fonctionnement de votre compte et sur l'utilisation des services mis à votre disposition ou pour répondre à vos éventuelles réclamations. Cas particulier : si votre litige porte sur un sinistre dommages, votre interlocuteur est le service de Gestion des Sinistres en charge de votre dossier.

- Le Service Client

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, vous avez aussi la possibilité de faire appel au service Client qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse régionale, 6 place Jeanne d'Arc 31000 TOULOUSE ou en téléphonant au 05 61 26 97 49 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse, www.ca-toulouse31.fr, (hors coût du fournisseur d'accès Internet). Cas particulier : si votre réclamation concerne un contrat d'assurance (hors sa commercialisation) et que la réponse du Service Client (ou du service Gestion des Sinistres s'il s'agit d'un sinistre) ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser par courrier au Service Réclamation de votre assureur (pour plus d'informations : <https://www.ca-assurances.com/contact>)

L'agence ou le service Client accusera réception de la réclamation dans les 48 heures et s'efforcera de vous apporter une réponse dans un délai maximum de 30 jours.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

une réponse sera apportée, sur support papier ou autre support durable convenu avec vous, dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans ce délai pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci vous envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle vous recevrez une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, vous être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

• Voies de recours externes

- Le médiateur bancaire

Si la réponse du service Client ne vous convient pas, vous avez également la possibilité de vous adresser gratuitement au Médiateur bancaire par les moyens suivants :

- par courrier postal : Monsieur Le Médiateur auprès de la FBF, CS 151 75422 PARIS Cedex 09
- par le site internet : <https://lmediateur.fbf.fr/> (hors coût du fournisseur d'accès internet)

Votre demande doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse Régionale. A compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur bancaire à vous-même et à la Caisse Régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Vous pouvez vous renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire. Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de la Caisse régionale comme par exemple la politique tarifaire ou encore l'octroi ou le refus de crédit.

- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers

Pour tout litige relatif à des placements financiers, vous pouvez également saisir le Médiateur auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par écrit (Médiateur AMF - Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet : <https://www.amf-france.org> – Rubrique du Médiateur) (hors coût du fournisseur d'accès Internet).

- Le médiateur de l'Assurance

Pour tout litige relatif à un contrat d'assurance (hors sa commercialisation) et en cas de désaccord avec la réponse de l'assureur, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur : <https://www.mediation-assurance.org>.

- Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

- Action judiciaire devant les juridictions civiles de droit commun.

Appendice

- Service inclus dans le Compte à Composer.
- ▲ Services bancaires de base : L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; Un changement d'adresse par an ; La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; La domiciliation de virements bancaires ; L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; L'encaissement de chèques et de virements bancaires ; Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; Des moyens de consultation à distance du solde du compte ; Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ; Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ; Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ; La réalisation des opérations de caisse.
- Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.
-))) Ce logo vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Carte ou auprès de votre Conseiller.

LES DATES SONT EXPRIMÉES EN JOURS OUVRÉS : JOURS OÙ LA BANQUE EST OUVERTE.

1. Carte de débit : Sont considérées comme des cartes de débit :

- les cartes à débit immédiat,
- les cartes à autorisation systématique,

Les opérations de paiement sont débitées sur le même compte support dans un délai maximal de 48h.

Carte de crédit : Sont considérées comme des cartes de crédit :

- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CRÉDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.
- les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les opérations de paiement et retraits effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

2. Le SEPA (Single Euro Payments Area) est un instrument de paiement en euros entre pays de l'Espace Economique Européen (EEE) + Suisse et Monaco soumis au règlement européen n° 924/2009, avec code BIC, SWIFT, IBAN complet et frais partagés.
Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Suède
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse
- Pour la France : départements et régions d'outre mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin
- La principauté de Monaco
- Les îles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016

3. À chaque paiement ou retrait dans un distributeur du Crédit Agricole Toulouse 31, la Caisse régionale reverse 0,01 € sur un fonds de soutien d'initiatives locales.

4. La carte de paiement comptant ou à crédit « Cartwin » est associée à un compte de dépôt et un crédit renouvelable. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Appendice

5. Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

6. La date de valeur est la date prise en compte pour le calcul des intérêts débiteurs pour les chèques et espèces déposés dans une agence du Crédit Agricole Toulouse 31.

7. Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel compris entre 5,00 € et 25 ,00 € selon le module choisi.

8. Le Compte à Composer Module Budget Protégé est l'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière en application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

9. Sur le montant du prêt.

10. Contrat assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 281 415 225 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.

11. Contrat assuré par PREDICA, Compagnie d'Assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. S.A. au capital entièrement libéré 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des assurances, Siège social : 50-56 rue de la Procession 75015 Paris. SIREN 334 028 123 RCS Paris. Conditions disponibles en agence ou sur www.ca-toulouse31.fr.

12. Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection – Groupe Crédit Agricole. SAS au capital de 12 547 360 euros. Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES. SIREN 799 869 342 RCS LE MANS. N° TVA FR 19 799869342. Agrément CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 «l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

13. Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurances spécifiques, souscrits auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), entreprise régie par le Code des Assurances. Société mutuelle à cotisations variables – Fonds d'établissement : 400 000 €. 65 rue de la Boétie 75008 Paris. SIREN 784338527.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

En cas d'urgence

**Déclarer un sinistre Auto,
Habitation, Assurance des
Accidents de la Vie**

0 800 810 812

Service & appel
gratuits

**Faire opposition sur un
chèque ou chéquier,
signaler la perte, le vol ou
l'utilisation frauduleuse
de sa carte bancaire**

+33 9 69 39 92 91

Appel non surtaxé,
coût selon opérateur,
service disponible 24h/24

**Déclarer un litige dans
le cadre de son contrat
Protection Juridique
Pleins Droits**

0 800 813 810

Service & appel
gratuits

LA TARIFICATION COMPLÈTE

DISPONIBLE SUR

www.ca-toulouse31.fr

(hors coût du fournisseur d'accès internet)



Toute modification de tarif est communiquée par écrit aux clients deux mois avant son entrée en vigueur. L'absence de contestation dans les deux mois vaudra acceptation. Chaque client de la Caisse régionale reçoit l'extrait des conditions générales de banque par courrier ou par mail. La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse régionale.

Renseignez-vous auprès de votre agence.

Nos conditions tarifaires sont consultables dans l'ensemble de nos agences et sur Internet www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès Internet).

MENTIONS LEGALES

Document édité par Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de Courtage d'Assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 022 951 - Siège social : 6, place Jeanne-d'Arc - BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6 - 776916207 RCS TOULOUSE.

- Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - Voir le site : <https://acpr.banque-france.fr> (hors coût du fournisseur d'accès Internet).

- Contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12, place des Etats Unis 92545 Montrouge Cedex

- Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.



TOULOUSE 31

La banque proche & connectée